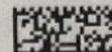


**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 9

2065-033280-0002

eco'pli 86 POITIERS PIC 29.10.19 CI 0202  
M DA SILVA JEAN  
44 RUE DU VERGE BIEILH  
65360 MOMERES

2065-033280-1-1-00-033280

**Vos références**Numéro fiscal (C) : 09 87 926 499 490  
Référence de l'avis : 19 65 4110131 90  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0019245 58  
RUM\* FR46ZZZ005002M365001924558  
Numéro de propriétaire : 313 D00105T  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBN4SS  
M DA SILVA JEANPROP/INDIVIS MBN4ST  
MME TEIXEIRA MARIE GLORIANuméro de rôle : 221  
Date d'établissement : 05/09/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019  
\* Référence Unique de Mandat**Votre situation**

<b>MONTANT RESTANT À PRÉLEVER</b>	<b>222,00 €</b>
<b>Détail du montant restant à prélever</b>	
Montant de vos taxes foncières	982,00 €
Acomptes mensuels versés	760,00 €

Compte à débiter :  
FR52 3000 2038 3800 0000 2772 L46  
M OU MME DA SILVA JEAN  
CL TARBES MARCADIEU**Prochaines échéances 2019**

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	95,00 €
15 OCTOBRE 2019	95,00 €
15 NOVEMBRE 2019	32,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	98,00 €	15 JUIN 2020	98,00 €
17 FEVRIER 2020	98,00 €	15 JUILLET 2020	98,00 €
16 MARS 2020	98,00 €	17 AOÛT 2020	98,00 €
15 AVRIL 2020	98,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	98,00 €
15 MAI 2020	98,00 €	15 OCTOBRE 2020	98,00 €

## Vos démarches

- ↳ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ↳ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ↳ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :  
 SIP TARBES  
 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 50
  - Sur le montant de votre impôt :  
 SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN  
 65023 TARBES CEDEX 09  
 Tél : 05 62 44 40 59

\* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 313 MOMERES

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		7,74 %	%	0,615 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %	
Taux 2019		7,74 %	%	0,716 %	24,69 %	0,196 %	10,53 %	0,211 %	
Adresse		44 RUE DU VERGE BIEILH							
Base ①		2354		2354	2354	2354	2354	2354	
Cotisation		182		17	581	5	248	5	1038
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018		178		14	569	5	245	5	
Cotisations 2019		182		17	581	5	248	5	1038
Variation		+2,25 %	%	+21,43 %	+2,11 %	0 %	+1,22 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	44		
						Dégrèvement Habitation principale	- 100		
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>	<b>982</b>		